



# BULLETIN D'ENGAGEMENT

Exposition féline internationale LOOF 2018-1131  
**PONTCHARRA/TURDINE (69) les 9 & 10 février 2019**  
 Clôture des inscriptions le 27 janvier 2019 \*



## RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPOSANT « EXIBITOR'S INFORMATION »

Mon club :

<b>Nom et Prénom :</b> First Name & Name	<input type="text"/>	<b>E-mail :</b> E-Mail	<input type="text"/>
<b>Adresse :</b> Address	<input type="text"/>		<b>Téléphone :</b> Phone
<input type="checkbox"/> <b>Eleveur N° Siret :</b>	<input type="text"/>	<b>N° Certificat Capacité :</b>	<input type="text"/>

## INFORMATIONS CHAT « CAT INFORMATION »

**Chat à vendre :**  NON  OUI : Si affirmatif préciser si particulier le N° de portée LOOF →  **LOOF-**

**Nom et prénom du propriétaire du chat si différent de l'exposant :**

<b>Titre et nom complet du chat :</b> Title and complete cat name		<input type="text"/>	
<b>Sexe :</b> Sex	<input type="text"/>	<b>Date de naissance :</b> Birth date	<input type="text"/>
<b>Yeux :</b> Eyes	<input type="text"/>		
<b>Race :</b> Breed	<input type="text"/>		
<b>Couleur :</b> Color	<input type="text"/>		
<b>Livre d'origine &amp; N° :</b> Registration number	<input type="text"/>		
<b>N° d'identification :</b> Microship number	<input type="text"/>		
<b>Eleveur du chat &amp; nationalité :</b> Breeder & nationality			
<b>Père :</b> Sire		<b>Mère :</b> Dam	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
<b>SAMEDI (SATURDAY)</b> <input type="checkbox"/> Chat présent <input type="checkbox"/> Chat non présent <input type="checkbox"/> Hors Concours (Tout chat > 3 mois) <input type="checkbox"/> Chat de Maison (< 4 mois) <input type="checkbox"/> CAC <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> RIA (Fournir accord LOOF) <input type="checkbox"/> CACIB <input type="checkbox"/> CAPIB <input type="checkbox"/> Nlle Race/Couleur <input type="checkbox"/> CAGCI <input type="checkbox"/> CAGPI <input type="checkbox"/> 3/6 mois <input type="checkbox"/> CACE <input type="checkbox"/> CAPE <input type="checkbox"/> 6/10 mois <input type="checkbox"/> CAGCE <input type="checkbox"/> CAGPE <input type="checkbox"/> Honneur (Chat Grand Champion d'Europe) <input type="checkbox"/> <b>CONFORMITE</b>		<b>DIMANCHE (SUNDAY)</b> <input type="checkbox"/> Chat présent <input type="checkbox"/> Chat non présent <input type="checkbox"/> Hors Concours (Tout chat > 3 mois) <input type="checkbox"/> Chat de Maison (< 4 mois) <input type="checkbox"/> CAC <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> RIA (Fournir accord LOOF) <input type="checkbox"/> CACIB <input type="checkbox"/> CAPIB <input type="checkbox"/> Nlle Race/Couleur <input type="checkbox"/> CAGCI <input type="checkbox"/> CAGPI <input type="checkbox"/> 3/6 mois <input type="checkbox"/> CACE <input type="checkbox"/> CAPE <input type="checkbox"/> 6/10 mois <input type="checkbox"/> CAGCE <input type="checkbox"/> CAGPE <input type="checkbox"/> Honneur (Chat Grand Champion d'Europe) <input type="checkbox"/> <b>CONFORMITE</b>	
<b>J'amène</b> <input type="checkbox"/> cage(s) personnelle(s) de longueur totale : <input type="text"/> Nombre de chats dans ma cage : <input type="text"/> <b>Le club ne fournit pas de cages.</b>		<b>Me placer si possible à côté de « If possible next to » :</b> <input type="text"/> <b>Les demandes seront satisfaites autant que possible</b>	

**Asseur (+ de 16 ans) :**  NON  OUI si oui préciser le Nom et Prénom →

## TARIF PREFERENTIEL (Membre à jour de cotisation)

<b>AFF, AMOBS, (préciser)</b>	<b>THECC</b>	<b>AFR</b>
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> EN COURS	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

## MODE DE REGLEMENT Préciser le nom de l'émetteur du règlement si différent du nom de l'exposant

<b>Virement</b> <input type="checkbox"/>	<b>Chèque</b> <input type="checkbox"/>	<b>Chèque encaisser le 25 janvier</b>	<b>Royal Canin</b> <input type="checkbox"/>	<b>Espèce*</b> <input type="checkbox"/>
------------------------------------------	----------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------------	-----------------------------------------

Je certifie sincères et véritables tous les renseignements ci-dessus et accepte le règlement des expositions AFF.

**Date**

**Signature**

**1 Bulletin d'engagement par chat. \*seulement pour les exposants hors France.**

**Inscription :** Courrier : AFF M REGNAULT Thierry, 40 Bis bld des cigales 13011 Marseille - Sur le web : [www.aff-asso.iimdo.com](http://www.aff-asso.iimdo.com) - Mail : [aff.asso@hotmail.com](mailto:aff.asso@hotmail.com)



# AMITIE FELINE DE FRANCE

13 Rue des Bouchets 28480 Luigny - Tél : 06.12.62.22.29

Mail : [aff.asso@hotmail.com](mailto:aff.asso@hotmail.com) Site : [www.aff.asso.jimdo.com](http://www.aff.asso.jimdo.com)

## PONTCHARRA SUR TURDINE (69)



**Salles de la commanderie – 15 rue de la commanderie 69480 Pontcharra/Turdine**

**Juges invités : Alyse BRISSON – Fabrice CALMES – Louis COSTE  
Richard MAIGNAUT – Stéphane MONNIER**

**L’AFF sera heureuse de vous accueillir les 09 et 10 février 2019 à Pontcharra/Turdine.**

**Samedi** : Spéciale d'élevage **SCOTTISH/HIGHLAND** par le THECC      **Dimanche** : Spéciale d'élevage **RAGDOLL** par l'AFR

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (tatouage ou puce électronique). Les vaccins contre le typhus, le coryza sont obligatoire et la leucose est fortement conseillés. Les chats provenant de l'étranger doivent obligatoirement être vaccinés contre la rage. Le **contrôle vétérinaire** sera effectué le **samedi de 7h30 à 9h30** et le **dimanche de 8h30 à 9h30**. Les décisions prises par le vétérinaire sont sans appel. N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé à jour des vaccinations ainsi que la carte d'identification. **De plus à fin d'éviter toute contestation joindre copie du titre déjà obtenu ou copie de la demande de titre en cours.**

Ne peuvent être inscrit que les chats de race, les chats doivent posséder un pedigree LOOF pour ceux né en France (hors chats de maison). En attente de pedigree, il est **OBLIGATOIRE** de fournir le récépissé de la demande de pedigree, et m'adresser copie. **Tout chat qui n'aura pas son numéro d'enregistrement le matin de l'exposition se verra refusé l'entrée à l'exposition.** **Tout chaton à vendre doit être obligatoirement accompagné d'un adulte. IMPÉRATIF, tout engagement doit être accompagné de son règlement pour être définitif, libellé à l'ordre de l’AFF.** \*Pour toute annulation reçue au plus tard le **dimanche 27 janvier à minuit ou salle complète**, le remboursement se fera déduction faite de la somme de 15 € pour frais de dossier. Après cette date l'inscription sera due en totalité.

La vente des chats, lors de l'exposition est autorisée à condition de l'avoir spécifiée sur la feuille d'engagement et est sous l'entière responsabilité du vendeur. Les éleveurs procédant à la vente de 2 portées et plus par an doivent posséder un n° de Siret et disposer d'une attestation de connaissance délivrée par la Draff et pouvoir présenter à tout moment, **le registre « Entrées et Sorties » tenu à jour. Les éleveurs ne vendant pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal doivent présenter le n° d'accusé de réception LOOF de la demande de pedigree des chats de race. L'exposant s'engage à ne pas quitter la salle et à laisser les chats dans les cages jusqu'à 19h00 par simple respect pour les visiteurs et organisateurs.**

### TARIFS

	Adhérent AFF*, AMOS-STAR, THECC, AFR		Non Adhérent	
	1 JOUR	2 JOURS	1 JOUR	2 JOURS
<b>*Pensez à joindre la cotisation avec l'engagement si ce n'est pas encore fait. Pour fêter la création du club AFF l'adhésion pour l'année 2018 sera valable jusqu'à fin 2019.</b>				
1 <sup>ER</sup> ET 2 <sup>ème</sup> chat	30€	40€	35€	45€
3 <sup>ème</sup> chat et +	30€	30€	35€	35€
Chat de maison	30€		35€	
Droit d'inscription et catalogue	5€		8€	
Conformité**	5€ (uniquement AFF)		10€	

\*\*La conformité concerne les chats de + de 10 mois. Ne pas oublier : la carte I-CAD, le pedigree LOOF pour les chats nés en France ou le certificat de généalogie LOOF pour les chats nés à l'étranger. Le formulaire est fourni par l'AFF.

# **RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS FELINES AFF**

*(Mise à jour au 10 novembre 2018)*

## **PREAMBULE**

Le présent règlement d'exposition est établi par le conseil d'administration et pourra être modifié.

Le présent règlement est en ligne sur le site et s'applique à tous les exposants participants aux expositions de l'AFF

## **Article 1 - REGLEMENTATIONS**

Cette Exposition Féline est organisée après en avoir prévenu la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Département concerné (DDCSPP).

Les exposants doivent se conformer aux exigences du Code Rural, ainsi que celles de l'ensemble des dispositions arrêtées par le LOOF et celles du présent Règlement.

## **Article 2 – INSCRIPTIONS**

**En l'absence du règlement intégral de l'inscription les engagements ne seront plus conservés au-delà de 7 jours. L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception de la confirmation par l'AFF. Ne peuvent être inscrits que des "Chats de Race" et des "Chats de Maison" :**

- Un "Chat de Race" doit posséder un pedigree ; LOOF s'il est né en France, ou reconnu par le LOOF s'il est né à l'étranger.

En attente de la réception du pedigree pour un chat <10 mois, il est obligatoire de fournir le numéro LOOF d'accusé de réception de la demande de pedigrees pour la portée ; sauf pour les chats étrangers, dont le nom du Livre d'Origine sera simplement exigé. Ce numéro peut être communiqué jusqu'au matin de l'exposition.

- Un "Chat de Maison" doit être âgé de plus de 4 mois et stérilisé à partir de 10 mois.

Un exposant peut amener les chats appartenant à une personne absente, à condition qu'ils soient inscrits séparément par le propriétaire.

## **Article 3 - ANNULATIONS**

Seules sont prises en compte les annulations formulées par écrit (Email autorisés).

- Pour toute annulation, d'un ou plusieurs chats, reçus **avant la date de clôture des engagements, le remboursement se fera déduction faite de la somme de 15€ pour frais de dossier.**

- **Après cette date limite, l'ensemble des frais d'inscriptions est dû en totalité et non remboursés.**

## **Article 4 - JUGEMENTS**

Les exposants peuvent à leur choix faire participer leurs chats à un ou deux concours de beauté sur le week-end.

Chaque concours peut comporter en plus du Jugement Traditionnel, une "**Spéciale d'Elevage**", ainsi que des "**Examens de Conformité**".

La liste des juges Internationaux portée sur la feuille de présentation de l'exposition est fournie à titre indicatif, certains changements de dernière minute peuvent éventuellement se produire.

Les organisateurs s'engagent à ce que tous les Certificats d'Aptitude délivrés soient reconnus par le LOOF.

Les Diplômes de Titre pourront ensuite être réalisés par l'AFF si vous le souhaitez.

Les jugements commencent à 10 h précises. Après trois appels au micro les chats sont éliminés d'office.

### **Article 5 - ACCUEIL**

L'exposant doit se munir le jour de l'exposition de tous les documents relatifs à ses déclarations. Tout chaton sans justificatif d'Accusé de Réception de la demande de pedigree sera refusé.

**La Salle d'Exposition est ouverte aux exposants à partir de 7h30 le samedi et à 9h00 le dimanche. Début des jugements le samedi et le dimanche à partir de 10h00**

Il leur sera remis la fiche de "Contrôle Vétérinaire" et le catalogue de l'exposition.

Les cages personnelles des exposants doivent permettre une vision totale des chats pour les visiteurs. **La longueur totale de vos cages devra contenir en moyenne 1 chat pour 80cms. Le club ne fournit pas de cage.**

L'alimentation et l'abreuvement des animaux sont à la charge des exposants, ainsi que la mise en place de litières avec renouvellement après chaque usage.

### **Article 6 - CONTROLE VETERINAIRE**

**Il se déroule le samedi de 7h30 à 9h30 et le dimanche de 8h30 à 9h30 pour les exposants arrivant le dimanche.**

Tout exposant se présentant après le départ du vétérinaire doit faire contrôler ses chats à ses frais, chez un praticien de l'agglomération.

Tous les chats et chatons doivent être identifiés à l'aide d'un transpondeur (puce électronique).

Les vaccins contre le typhus et le coryza sont obligatoires. Celui de la leucose est conseillé.

Les chats provenant d'un pays de l'union européenne doivent avoir reçu une vaccination antirabique réalisée à l'âge minimal de 12 semaines. En cas de primo vaccination, un délai d'au moins 21 jours est nécessaire, afin que celui-ci soit valide.

Les griffes des chats présentés en jugement doivent être épointées.

**Les exclusions décidées par les vétérinaires pour raisons sanitaires sont sans appel et ne font l'objet d'aucun remboursement.**

A des fins de contrôle complémentaire en cours de journée, les exposants sont tenus de placer la fiche "Contrôle Vétérinaire" sur leur cage.

**L'accès des chiens des exposants et des visiteurs est interdit dans la salle.**

### **Article 7 - VENTE**

La vente de tout produit est strictement interdite dans les îlots (dénommés communément "Carrés") où se trouvent placés les exposants félins.

**La vente par contre de chats au cours de l'exposition est autorisée.**

**Celle-ci s'effectue sous la responsabilité du vendeur qui s'assure des dispositions légales en la matière, notamment au niveau de l'étiquetage sur les cages. (disponible sur le site de l'AFF)**

- Les Eleveurs procédant à la vente de 2 portées et plus par an doivent posséder un numéro de SIREN, disposer d'une "Attestation de Connaissances" délivrée par la DRAAF, et pouvoir présenter à toute réquisition, le registre "Entrées & sorties" (Cerfa n°50-4510) tenu à jour et une "Autorisation de Transport d'Animaux Vivants" pour les éleveurs de première activité, c'est à dire chef d'exploitation selon les règles de la MSA.

- Les Eleveurs ne commercialisant pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal doivent présenter le "Numéro de Portée" délivré par le LOOF dès la Déclaration de Saillie/Naissance.

La délivrance d'un Certificat de Bonne Santé (à charge de l'acquéreur de ne pas accepter un certificat qu'il jugerait trop ancien) est obligatoire dans les deux cas.

**Aucun chat ne pourra quitter la Salle d'exposition sans un "Bulletin de Sortie" visé à la fois par le vendeur, l'acquéreur et le secrétariat d'exposition.**

### **Article 8 - ASSESSEURS**

Les exposants qui se sont proposés comme Assesseeur doivent se rendre disponibles à partir de 9h 45, jusqu'à la remise des résultats.

Il est rappelé que le travail d'assesseeur entraîne "l'obligation de réserve", c'est à dire l'obligation à la discrétion qui s'impose, pour les faits dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour les opinions qu'ils expriment. Tout manquement à ce principe pourra conduire à l'exclusion du fautif.

En fin d'exposition chaque assesseeur reçoit une "Attestation" signée du Juge et du Président de l'Association responsable du jugement. **Les inscrits seront prioritaires. La fonction d'assesseeur donne droit à un repas par jour.**

### **Article 9 – CHARTRE DE PROPRETÉ**

**Les exposants sont tenus de tenir leur espace d'exposition propre. Ils ne doivent aussi respecter la propreté de la salle d'exposition et des sanitaires. A la fin de l'exposition les déchets dont les litières doivent être mis dans les poubelles mises à disposition des exposants.**

### **Article 10 - REGLES et SANCTIONS**

Les Organisateurs de la manifestation s'engagent à placer les exposants venant les 2 jours suivant les souhaits portés sur les Bulletins d'Inscription (dans la mesure où il n'y a pas contradiction).

**L'exposant est responsable de la classe de jugement et de son adéquation avec le carton de jugement, le club ne peut être tenu responsable des erreurs de classe.**

**L'exposant s'engage à ne pas modifier son emplacement, même au sein d'un "carré", sans l'accord du Président de l'AFF et à ne pas quitter les lieux avant l'heure de fin d'exposition soit 19h00 par simple respect des visiteurs.**

Toute réclamation, autre que celle concernant la décision d'un juge qui est sans appel, ou non-respect des règlements doit faire l'objet d'une demande écrite communiquée au Président de l'AFF qui instruira l'affaire pour décision au prochain Conseil d'Administration AFF.

Les Exposants s'engagent à n'être source d'aucun conflit avec les autres exposants, juges ou visiteurs, ainsi que de ne répondre à aucune provocation. Nul ne doit en effet par ses actions porter atteinte à la renommée de la manifestation à laquelle il participe où porter préjudice à l'Association.

Le non-respect du présent règlement ou un comportement inadéquat sera sanctionné par le Conseil d'Administration, qui pourra notamment décider d'une exclusion temporaire ou définitive des expositions AFF.

N'oubliez pas que beaucoup d'interrogations ou de réclamations peuvent faire l'objet de réponses de la part du Secrétariat d'Exposition. Vous êtes tous des acteurs de ce Salon et vous devez agir en tant que tel vis à vis des visiteurs, tout conflit doit pouvoir se gérer dans les coulisses avec l'aide des organisateurs.